

Bruxelles, le 23 janvier 2024
(OR. en)

Dossiers interinstitutionnels:
2022/0025(NLE)
2023/0403(NLE)

15638/1/23
REV 1 COR 1

POLCOM 279
FDI 33

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents (2^e partie)/Conseil

N° doc. Cion: 15637/23 + ADD 1

Objet: DÉCISION DU CONSEIL sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte de l'AECG institué par l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une décision sur l'interprétation de l'article 8.10, de l'annexe 8-A, de l'article 8.9.1 et de l'article 8.39.3 de l'AECG conformément à l'article 26.1.5, point e), de l'AECG

- Adoption

Le présent corrigendum ne concerne pas la version française.